

n° 1

Avril
2017

FORÊTS d'Occitanie

Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie

**Changement
climatique :
les forestiers
s'impliquent !**

3

**Un nouveau
Conseil de
Centre pour
un nouveau
CRPF**

5

**Les
irréductibles
Durand,
parqueteurs
à Montfranc !**

9

- 2 | **ÉDITORIAL**
- 3 | **CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- 5 | **DOSSIER**
- 9 | **UTILISATION DU BOIS**
- 11 | **À LIRE EN BREF**
- 12 | **AGENDA**



Éditorial

Unis dans la diversité

Ce premier numéro de « Forêts d'Occitanie » est au démarrage d'une nouvelle aventure. Celle du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie, qui a définitivement pris corps, ce 30 mars à Carcassonne, avec l'installation de son Conseil de Centre. Nouveau chapitre, plutôt que nouvelle histoire, car le CRPF d'Occitanie est riche de l'expérience de ses deux « parents ». Le nom de la revue régionale est lui-même un passage de témoin : les équipes techniques et les anciens Conseillers de centre, en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées, en ont proposé plusieurs, et chacun s'est prononcé. Quatre fois par an, ce sont près de 20 000 propriétaires, destinataires de « Forêts d'Occitanie », qui pourront s'informer et prendre connaissance de l'actualité forestière régionale.

Propriétaire forestier en Tarn-et-Garonne, j'ai été choisi pour présider, pendant trois ans, le CRPF. Les Conseillers qui m'ont élu sont vos représentants, aussi les mots que j'ai eu à leur attention, ce 30 mars, s'adressaient, d'une certaine manière, à vous tous. Il m'a donc semblé opportun de reprendre ici ces propos :

“ Je vous remercie de la confiance que vous me renouvez en m'élisant à la présidence du Conseil de la délégation régionale du CNPF de la nouvelle région Occitanie.

En effet, depuis 2010, les CRPF ont été regroupés en un seul établissement public administratif national, il n'y a donc qu'un seul Conseil d'Administration, celui du CNPF, les CRPF, dont le nombre a été réduit de 18 à 13 par la réforme des régions, ayant un conseil de centre doté de pouvoirs par délégation de ce CA.

C'est ce challenge de regroupement de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées qu'il nous faut relever ensemble. Avec le Directeur Pascal Legrand, je compte bien réussir à harmoniser nos 13 départements dans leur façon de travailler, afin que très rapidement nous ne puissions tous parler que d'une seule région, l'Occitanie. Notre vaste territoire régional se compose de 2 massifs montagnards, Massif Central et Pyrénées, de la grande plaine de la Garonne et du littoral méditerranéen. Cela implique obligatoirement des forêts très variées, avec leurs caractéristiques propres, et ce sont bien ces différences qu'il va falloir respecter dans leur gestion.

L'objectif du gouvernement est de nous demander, à travers le PNFB⁽¹⁾ et le COP⁽²⁾ 2017-2021 de mobiliser plus de bois et de mieux gérer pour répondre en partie au changement climatique dont nous sommes les premiers à ressentir les effets dans nos forêts, une gestion forestière dynamique pouvant atténuer ce changement climatique par l'absorption de plus de carbone.

Ce renouvellement forestier, nous ne pouvons le faire seuls.

Car pour renouveler la forêt, il faut d'abord des entreprises pour acheter nos arbres, travailler ce même bois et ensuite pouvoir l'utiliser.

C'est cette dynamique, avec toutes les instances que sont l'Etat, la Région et les professionnels de la filière que je vous propose de mettre en œuvre ensemble. Je dis bien ensemble, car, au vu de la surface de la région, il va de soi que chacun d'entre vous aura à participer et à faire passer ce message dans vos départements respectifs.

Je n'oublie pas que la gestion forestière est complexe, elle demande un objectif à très long terme, sur plusieurs décennies, et donc une réflexion appuyée techniquement par le personnel du CRPF qui est là pour conseiller chacun d'entre nous, mais cette gestion doit se faire aussi en tenant compte de l'Environnement avec un grand « E », de la biodiversité forestière si fragile, d'une demande sociétale toujours plus exigeante mais incompétente, à laquelle nous devons expliquer tous nos actes si nous voulons être respectés et compris.

C'est dans cette démarche et cette représentation que je vous demande de m'accompagner.

Merci. ”

YANNICK BOURNAUD,
Président du CRPF d'Occitanie

(1) PNFB : Programme National de la Forêt et du Bois.

(2) COP : Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat et le CNPF. Ce document définit les principaux objectifs stratégiques du CNPF pour les 5 prochaines années.

FORÊTS d'Occitanie

CRPF - 7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
Fax 05 61 75 42 50

Directeur de la publication :
Yannick Bournaud

Comité de rédaction :

Philippe Bertrand,
Jean-Christophe Chabalière,
Sébastien Drouineau,
Johann Hübelé,
Benoît Lecomte

Rédaction : Benoît Lecomte

Mise en page : Rythmie Page

Impression : Imp'Act

10 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : en cours

Dépôt légal : date de parution

Abonnement : gratuit
sur demande

Ont collaboré à ce numéro :

Yannick Bournaud,
Christophe Chantepy,
Denis Maraval, Pascal Mathieu

Photo de couverture :
PNR Pyrénées Catalanes

● **Changement climatique**

● **Changement climatique dans le Haut-Languedoc**

● **Les forestiers s'impliquent !**

À cheval sur le Tarn et l'Hérault, le territoire du Haut-Languedoc présente la plus forte production forestière de la région Occitanie. Mais la canicule de 2003, suivie d'importants dépérissements, a conduit à tirer le signal d'alarme. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et ses partenaires ont donc pris le climat « par les cornes » !

La perspective que ce phénomène se reproduise est forte puisque le climat global ne cesse de se réchauffer. L'ensemble de la filière forêt-bois est concerné. Si l'on ne peut pas modifier rapidement la forêt, on peut l'aider à évoluer pour devenir plus résistante aux pics de sécheresse et de chaleur. Depuis 2012, dans le cadre de sa charte forestière, le Parc travaille activement sur le sujet avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) et les autres partenaires forestiers du territoire. Grâce à l'outil BIO-CLIMSOL qui intègre les évolutions supposées du climat, des niveaux de vigilance ont été définis pour le douglas, le châtaignier, le chêne pubescent et le hêtre. Un document pratique sur le potentiel des différents sols forestiers du Parc a aussi été édité.

Le projet « FORECCASt » a démarré

En 2016, cette dynamique a pris une autre dimension grâce à l'Instrument Financier Européen (LIFE) : le projet FORECCASt, pionnier en Europe a démarré. D'une durée de trois ans, il présente plusieurs volets complémentaires :



L'étude sur le potentiel des sols est en cours

- identifier les stations propices aux différentes essences de reboisement dans ce contexte de changement du climat, en tenant compte des caractéristiques des sols et de la topographie susceptibles d'atténuer ou d'aggraver les effets du climat,
- être prêts à réagir pour coordonner nos actions lors d'une prochaine crise sanitaire et face aux risques accrus d'incendies,
- adapter les méthodes de sylviculture et le choix des essences pour une meilleure résilience des peuplements forestiers,
- préserver les écosystèmes particuliers et développer la biodiversité, alliée de la santé des forêts.

Les travaux ont démarré depuis l'automne 2016. L'étude sur le potentiel des sols est en cours. Elle se concrétisera, dès ce printemps, par l'ouverture et l'analyse de cent fosses pédologiques, creusées au tractopelle en milieu forestier. Un outil informatique concret et évolutif permettra d'assister gestionnaires et techniciens dans le

choix des essences de plantation mais aussi pour la gestion des peuplements en place. Cet outil sera développé sous la forme d'une application utilisable sur tablette. Sa diffusion sera accompagnée de journées de formation sur le terrain en 2018. Des itinéraires sylvicoles susceptibles d'être adaptés au changement climatique seront testés.

Parallèlement, une enquête sur la perception du changement climatique a été réalisée par les étudiants de l'Institut National Universitaire Champollion d'Albi auprès d'un échantillon de personnes représentatives de la diversité des acteurs du territoire : habitants, élus, propriétaires et gestionnaires forestiers. La création d'une cellule d'« alerte climatique » est en cours.

Une exposition itinérante sur le thème de la forêt et du changement climatique est disponible en prêt⁽¹⁾. Elle est visible à la maison du Parc à Saint-Pons-de-Thomières jusqu'à la mi-juin. Des conférences et diverses

SUITE PAGE 4 ●●●

manifestations seront organisées sur le territoire et permettront à toute personne intéressée de venir s'informer sur les avancées du projet.

Les propriétaires forestiers au cœur du sujet

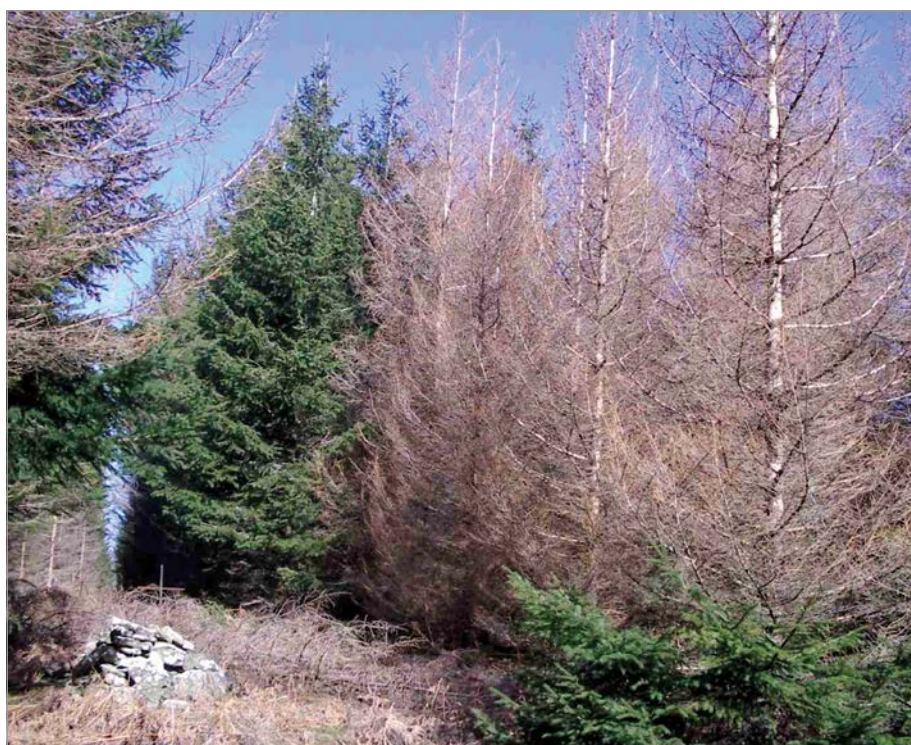
Au Parc naturel régional, plusieurs personnes ont été recrutées : Elise Bourru, coordinatrice du projet, Baptiste Algayer, pédologue (spécialiste des sols), Carole Fontaine pour les itinéraires sylvicoles, Johann Housset pour la réalisation de l'outil FORECCAsT.

Au CNPF, plusieurs personnes collaborent : Jean Lemaire pour l'outil BIOCLIMSOL, Thomas Brusten pour l'environnement, Raphaël Bec, chargé de mission « Expérimentations, cellule de veille et de crise », ainsi que le personnel de terrain du CRPF.

En outre, sont impliqués dans le projet : l'ensemble des membres de la Maison de la Forêt du Tarn, le LISAH, laboratoire de l'INRA de Montpellier qui travaillera sur les sols, et peut-être Météo-France.

Certaines propriétés ont déjà subi les aléas du climat : dégâts brutaux (tempêtes, givre, neige lourde...) ou dépérissements notamment sur épicéas, douglas et châtaignier. Ils se traduisent par des exploitations précipitées avec des pertes financières parfois importantes.

Pour ne pas rester simples spectateurs de ces phénomènes, le projet FORECCAsT vous propose d'être les acteurs de l'adaptation de vos forêts. Vous pouvez contribuer, en mettant en place dans votre propriété, en collaboration avec



Des peuplements ont subi les aléas du climat

les animateurs du projet, des sites pilotes, plantations ou interventions sylvicoles adaptées. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés. Ce projet aura d'autant plus de succès que les propriétaires forestiers se sentent concernés et s'impliquent.

Bien entendu, la démarche n'est pas menée de manière cloisonnée mais en lien avec les autres programmes qui étudient les interactions entre sol, climat et forêt, comme le projet EVAFORA (voir encadré ci-contre) qui mobilise en partie les mêmes partenaires. Tous ces projets contribuent à améliorer notre compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

Les préoccupations des forestiers ont été entendues : des moyens importants sont investis dans le projet FORECCAsT.

C'est une opportunité inédite : à nous de la saisir pour comprendre

comment agir et mettre en place, durant les trois années à venir, de nouveaux outils nécessaires à la forêt de demain.

PASCAL MATHIEU

(1) Si vous êtes intéressé, contactez Delphine Bernard au 04 67 97 58 77.

EVAFORA : QUES ACO ?

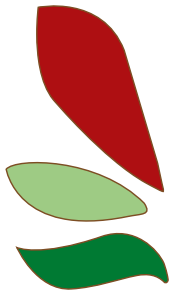
Associant plusieurs partenaires (INRA, CNPF, Pnr du Haut-Languedoc, GPF Sud-Gironde), le projet EVAFORA (Evaluation de l'effet d'atténuation des forêts de production adaptées au changement climatique) étudie, pour plusieurs essences dont les douglas du Haut-Languedoc, l'évolution du potentiel de production des peuplements forestiers dans le contexte du changement climatique. Ces modélisations tiennent compte du scénario climatique suivi d'ici à 2100 (pessimiste, médian, optimiste) et des sylvicultures pratiquées.

POUR EN SAVOIR PLUS :

La page facebook du projet <https://www.facebook.com/Projet-Life-foreccast> est régulièrement mise à jour, ainsi que le site web www.foreccast.eu.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Elise Bourru, coord-foreccast@parc-haut-languedoc.fr
Tél : 07 86 06 41 75 ou votre conseiller CRPF habituel





Un nouveau Conseil de Centre pour un nouveau CRPF

Les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon viennent de fusionner pour donner naissance au CRPF Occitanie, dirigé par Pascal Legrand. Si le siège de ce nouveau CRPF est situé à Auzerville-Tolosane, près de Toulouse, dans les locaux de l'ancien CRPF de Midi-Pyrénées, la nouvelle organisation est structurée autour des deux pôles « historiques » à Montpellier et Toulouse.

Les nouveaux conseillers issus des élections du début de l'année 2017 se sont réunis pour la première fois le 30 mars dernier pour le premier conseil de centre de ce nouveau CRPF :

- 15 titulaires et leurs 15 suppléants élus par le collège départemental des propriétaires possédant au moins 4 hectares boisés : 1 par département élu au titre des Plans Simples de Gestion (PSG) et 2 élus au titre des Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ;
- 5 titulaires et leurs 5 suppléants élus par le collège régional des organisations professionnelles.

À ces propriétaires, s'ajoutent le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, membre de droit, et un représentant des personnels du CRPF et son suppléant.

Le Conseil de centre du 30 mars a élu Yannick Bournaud pour présider aux destinées du CRPF pour les trois prochaines années. Quatre vice-présidents (Jeannine Bourrely, Olivier Brusq, Roger Paillès et François de Marcillac) représentant les différents secteurs et la grande diversité forestière de la région ont également été élus.

Rendez-vous dans les pages suivantes pour faire plus ample connaissance avec cette nouvelle équipe.



L'équipe technique du nouveau CRPF presque au complet

Le CRPF Occitanie compte aujourd'hui 51 salariés, personnels administratifs et techniques, qui travaillent dans les 13 départements de la région Occitanie. L'organisation de l'équipe technique ne va pas changer : un ou plusieurs techniciens détachés dans chaque département au contact des propriétaires forestiers dans le cadre des missions qui incombent au CRPF : instruction des plans simples de gestion, information individuelle ou collective et formation des propriétaires, animation et actions territoriales spécifiques... Un ingénieur assure l'encadrement des techniciens d'un ou plusieurs départements. Au quotidien, pour les pro-

priétaires forestiers, cette fusion devrait donc passer pratiquement inaperçue, les personnels techniques du CRPF avec qui ils sont habituellement en contact restant en place.

Des ingénieurs continueront de mener des activités transversales de portée régionale (coordination régionale des documents de gestion durable, environnement, etc.). Les personnels administratifs restent également en poste ; leurs activités ont été parfois redistribuées notamment pour éviter les doublons. Cette organisation pourra être affinée avec le temps, 2017 étant la première année où elle entre en application.

LE NOUVEAU CONSEIL DE C



À gauche : **Yannick Bournaud, Président du CRPF Occitanie.** Propriétaire de peupleraies dans la vallée de la Garonne, dans le Tarn-et-Garonne.
À droite : **Jean-François Clause, suppléant.** Propriétaire d'une forêt de chênes, châtaignier et pins à Gènébrières, dans le Tarn-et-Garonne.



À gauche : **Jeannine Bourrely, 1^{ère} Vice-Présidente du CRPF Occitanie.** Propriétaire d'une forêt composée d'essences diverses dans les Basses-Cévennes gardoises.
À droite : **Marie-Claude Berjamine, suppléante.** Propriétaire d'une forêt de châtaignier, chêne vert et douglas dans les Basses-Cévennes gardoises



À gauche : **Olivier Brusq, 2^{ème} Vice-Président du CRPF Occitanie.** Propriétaire forestier en Haute-Garonne.
À droite : **Amaury de Galard, suppléant.** Propriétaire forestier en Haute-Garonne.



À gauche : **Jean-Pierre Lafont, membre du bureau du CRPF Occitanie.** Gérant de quatre groupements forestiers de reboisement dans les Basses-Cévennes, l'Aigoual, en Gardille et sur le Causse de Sauveterre en Lozère.
À droite : **Jean-Pierre Villebrun, suppléant.** Propriétaire d'une forêt de hêtre, pin sylvestre, mélèze et douglas en Margeride est, en Lozère.



À gauche : **Renaud Raynal, conseiller titulaire.** Propriétaire d'une forêt feuillue dans la vallée de la Lèze et le Plantaurel, en Ariège.
À droite : **René Puntous, suppléant.** Propriétaire d'une forêt à base de pin laricio dans la vallée de la Lèze en Ariège.



À gauche : **Stéphane Foury, conseiller titulaire.** Propriétaire forestier dans l'Aveyron.
À droite : **Gérard Parisot, suppléant.** Propriétaire d'une forêt de douglas, pin laricio et chêne pubescent à Saint-Affrique dans l'Aveyron.



À gauche : **Xavier Teisserenc, conseiller titulaire.** Propriétaire de forêts de chênes, de hêtre, de pin noir et pin laricio dans l'Hérault.
À droite : **Jean-Claude Boltz, suppléant.** Propriétaire d'une forêt de douglas et pin laricio dans l'Espinouse, dans l'Hérault.



À gauche : **Michel Ferrié, conseiller titulaire.** Propriétaire d'une forêt sur le Causse de Gramat, dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy.
À droite : **Christian Vigie, suppléant.** Propriétaire d'une forêt de châtaignier et pin maritime en Bouriane, à l'ouest du département du Lot.



À gauche : **Roger Cazalé, conseiller titulaire.** Propriétaire de forêts de douglas, de hêtre et de sapin pectiné dans le Plantaurel, en Ariège.
À droite : **Denis Maraval, suppléant.** Propriétaire d'une forêt de douglas, châtaignier et mélèze dans la bordure sud du Massif Central, dans le Tarn.



À gauche : **Jean-Pierre Gaubert, conseiller titulaire.** Propriétaire en Montagne Noire audoise.
À droite : **Philippe Chaberna, suppléant.** Propriétaire d'une forêt de châtaignier, chêne vert et douglas en Haut-Vallespir, dans les Pyrénées-Orientales.



À gauche : **Francis Mathieu, conseiller titulaire.** Propriétaire d'une forêt de pin laricio, douglas et pin maritime dans les Basses-Cévennes gardoises.
À droite : **Max Allié, suppléant.** Propriétaire d'une forêt d'essences résineuses et feuillues diverses dans le Haut-Languedoc, dans l'Hérault.

ENTRE DU CRPF OCCITANIE



Président du CRPF Occitanie.
Président.



À droite : **Roger Paillès, 3^{ème} Vice-Président du CRPF Occitanie.** Propriétaire d'une forêt à base de chênes en Bas-Conflent, dans les Pyrénées-Orientales.
À gauche : **Suzanne Escudié-Miquel, suppléante.** Propriétaire d'une forêt de hêtre, sapin pectiné et chêne en Haut-Vallespir, dans les Pyrénées-Orientales.



À gauche : **François de Marcillac, 4^{ème} Vice-Président du CRPF Occitanie.** Propriétaire d'une forêt de chênes au sud-ouest du département du Gers.
À droite : **Yves Trecam, suppléant.** Propriétaire d'une forêt feuillue (chêne, charme, alisier) dans le Bas-Armagnac, dans le Gers.



Jean-Louis de Torres, membre du bureau du CRPF Occitanie. Propriétaire d'une forêt de douglas, mélèze et cèdre dans les Monts de Lacaune (Tarn).
Suppléant : Antoine d'Aragon. Propriétaire dans le Tarn.



Daniel Daures, conseiller titulaire. Co-gérant d'un groupement forestier familial dans le Sambre, en Montagne Noire audoise.
Suppléant : Gilbert Garcia. Propriétaire en Montagne Noire audoise.



Mireille Florentin, conseillère suppléante. Propriétaire d'une forêt dans la Vallée Française, dans les Cévennes lozériennes.
Titulaire : Jacques Magne. Propriétaire d'une forêt à base de pin sylvestre en Margeride, en Lozère.



À droite : **Richard Muzas, conseiller titulaire.** Propriétaire d'une forêt de chênes et de douglas dans les coteaux, dans les Hautes-Pyrénées.
À gauche : **Gilbert Verdier, suppléant.** Gérant d'un groupement forestier (forêt de hêtre, sapin pectiné et chêne sessile) dans les Hautes-Pyrénées.



À gauche : **Anne-Marie Thibaud, conseillère titulaire.** Propriétaire d'une forêt de chênes au sud-ouest du département du Gers.
À droite : **Jean-Charles Costes, suppléant.** Propriétaire d'une peupleraie et d'une forêt de pin laricio et de chêne pédonculé dans le Gers.



À droite : **Roland de Malherbe, conseiller titulaire.** Propriétaire d'une forêt dans les Monts de Lacaune, dans le Tarn.
À gauche : **Geneviève Bayard, suppléante.** Propriétaire d'une forêt en Haute-Garonne.



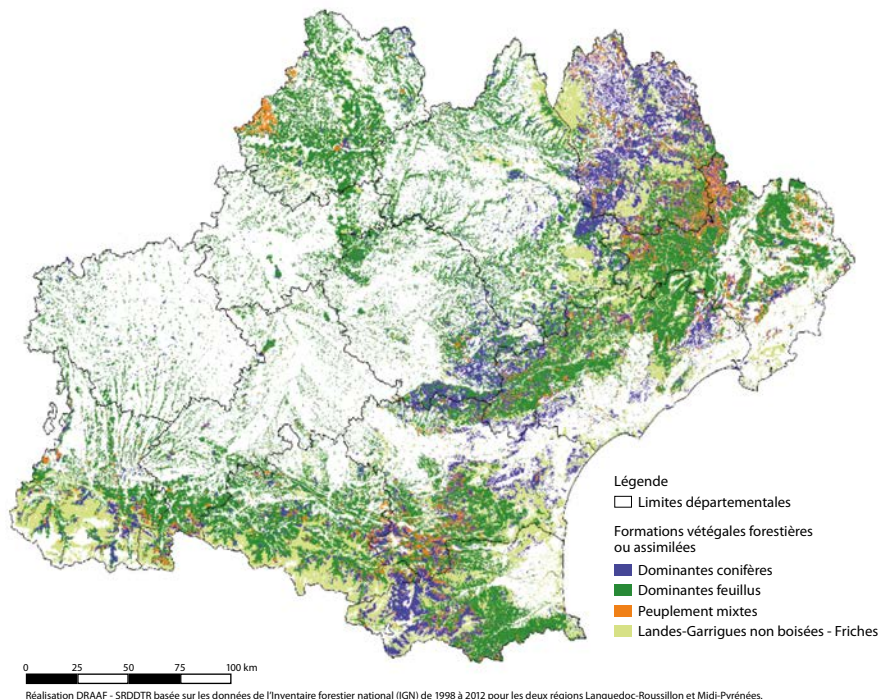
Pierre Clavel, conseiller titulaire. Propriétaire d'une forêt de chênes, cèdre, pin laricio, noyer et platane en Lomagne, dans le Tarn-et-Garonne.
Suppléant : Michel Bouchara. Propriétaire d'une forêt dans le Lot.



À droite : **Johann Hübelé, conseiller titulaire, représentant du personnel.** Technicien du CRPF dans le Tarn-et-Garonne.
À gauche : **Bruno Mariton, suppléant.** Technicien du CRPF dans les Pyrénées-Orientales.

La deuxième région forestière française

La région Occitanie couvre 7 350 000 hectares dont 2 640 000 boisés : c'est la deuxième région forestière de France. Si son taux de boisement est de 36%, celui-ci varie beaucoup selon les départements : l'Ariège est le plus boisé (53%) suivi par les Pyrénées-Orientales (48%) et la Lozère (45%) alors qu'à l'inverse, dans le Tarn-et-Garonne et le Gers, la forêt est moins présente (respectivement 19% et 13% du territoire).



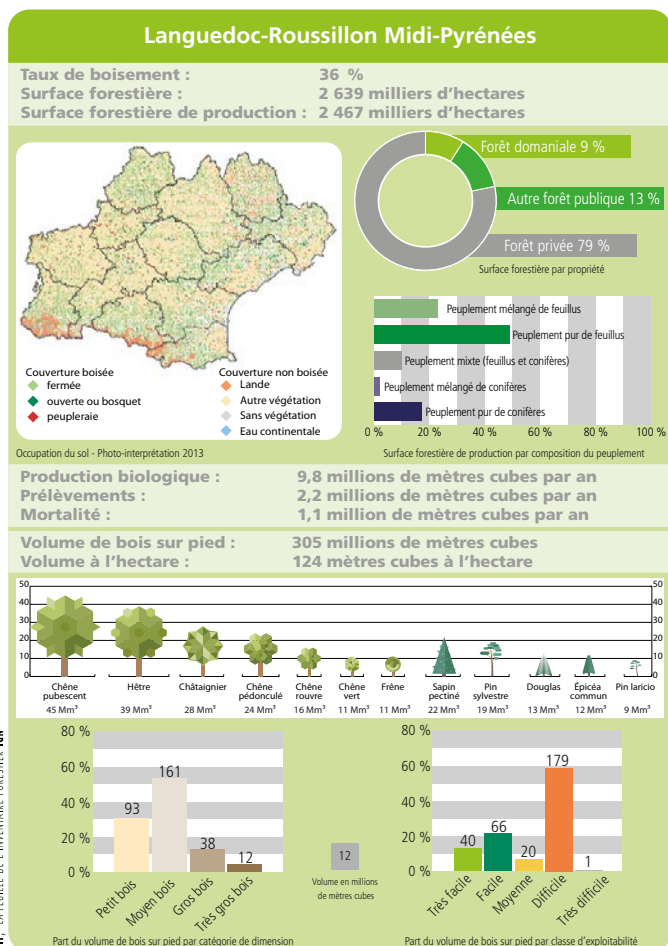
La superficie boisée se répartit en 79% de forêts privées et 21% de forêts publiques (appartenant à l'Etat et aux collectivités). Là encore, cette répartition varie, entre les Hautes-Pyrénées qui compte 56% de forêts privées et le Lot ou le Tarn-et-Garonne dont les forêts sont presque exclusivement privées. Les forêts privées représentent

un peu plus de 2 millions d'hectares qui appartiennent à 430 000 propriétaires (soit une surface moyenne de 4,5 hectares par propriétaire).

Toutes propriétés confondues, la forêt est majoritairement composée d'essences feuillues (77% de la surface ; 1 900 000 hectares). Certaines essences sont communes à l'ensemble de la région Occitanie : le chêne pubescent (600 000 hectares), le hêtre (240 000 hectares) et le châtaignier (177 000 hectares). D'autres au contraire marquent les différences de conditions naturelles, notamment climatiques, entre les deux anciennes régions : c'est le cas du chêne pédonculé présent presque uniquement dans l'ex-Midi-Pyrénées où il couvre 164 000 hectares ; c'est aussi celui du chêne vert et du chêne-liège, presque exclusivement sur le pourtour méditerranéen (320 000 hectares).

Parmi les essences résineuses (565 000 hectares soit 23% de la surface), les plus représentées sont le sapin pectiné qui couvre 80 000 hectares notamment dans la chaîne pyrénéenne (Aude, Ariège, Hautes-Pyrénées) et le pin sylvestre (plus de 100 000 hectares), très répandu dans le Massif Central (Lozère, Aveyron) mais également présent dans les Pyrénées. Des essences introduites après la seconde guerre mondiale (douglas, pins noirs, épicéa commun) surtout sur la bordure sud du Massif Central couvrent plusieurs dizaines de milliers d'hectares.

En 2015, la récolte de bois dans la région Occitanie s'élève à près de 4 millions de mètres cubes dont un tiers de bois d'œuvre et un quart de bois d'industrie, le reste étant constitué par le bois de feu. Le volume de bois d'œuvre récolté (1 260 000 m³) est essentiellement (85%) constitué d'essences résineuses.



● Utilisation du bois

● Les irréductibles Durand, ● parqueteurs à Montfranc !

Aux confins de l'Aveyron, tout près du Tarn, une petite unité de transformation du bois est en constante évolution. Yveline, Matthieu et Michel ont mûrement réfléchi à ce que pourrait devenir leur entreprise. Récemment, un nouveau bâtiment a vu le jour.

ici, le credo est affiché d'entrée : « nous voulons être les spécialistes de la valorisation de l'arbre entier ». L'optimisation de l'utilisation des grumes est au cœur de l'art du scieur. C'est d'autant plus vrai pour les feuillus qui ont chacun une forme et des particularités différentes. L'utilisation de ces singularités donne à l'objet final un aspect unique, loin des standards industriels.

« Nous avons, par exemple, lancé le parquet en frêne brun. Le bois du frêne est parfois coloré sous forme de flammes brunes. C'est en général considéré comme un défaut mais l'aspect visuel, une fois la finition effectuée, est magnifique. Du coup, on nous commande moins de frêne blanc classique ! »

Valoriser l'arbre entier

L'entreprise a démarré en 2000, lorsque Matthieu, le fils, a été diplômé de l'école du bois de Luchon. Michel, son père, souhaitait se reconvertir après une carrière de transporteur de bois.

Une scie d'occasion a été achetée, complétée dès 2004 par une parqueteuse et un petit séchoir. L'objectif était de développer des produits autour du parquet : terrasses, ponts de bateau... « Le parquet, c'est un métier à part. Il nous a fallu apprendre à le travailler et à le sécher correctement, en fonction de chaque essence ». Le volume brut traité par la scierie reste modeste, autour de 2 000 m³ par an. Si l'entreprise propose toujours le débit sur liste⁽¹⁾, l'objectif est la valorisation de l'ensemble des produits qui peuvent sortir d'une bille de bois.

Le souhait de commercialiser des pré-débites⁽²⁾ et des avivés⁽³⁾ de qualité pour la menuiserie a abouti à l'achat, en 2015, d'un nouveau séchoir plus grand (35 m³). Un bâtiment isolé est en train de sortir de terre ; il permettra de conserver dans d'excellentes conditions les produits à la sortie du séchoir et d'augmenter le volume de stockage de bois sec. Enfin, une machine à compresser la sciure permet de la transformer en bûches pour le chauffage.

Les Durand souhaitent établir une relation de confiance avec leurs clients : « Nous trions les produits en fonction de l'acheteur. Pour cela, il faut connaître précisément ses besoins et répondre à ses attentes au niveau de la qualité. C'est uniquement de cette façon qu'on peut le fidéliser. Il faut que le client n'ait pas de mauvaise surprise à la livraison. Retrier le bois, c'est pour lui une perte de temps et d'argent. Et, finalement, pour le scieur aussi ».

Les bois sont achetés localement : « Il y a de beaux bois dans ce pays, le problème c'est de les trouver ! Nos chênes proviennent du Ségala tarnais, grâce à une collaboration avec un exploitant forestier qui nous les met de côté en fonction de nos besoins. Le châtaignier, le frêne et le douglas proviennent de chantiers de proximité ; ils nous sont fournis par Forestarn ou directement par des particuliers. Nous aimons bien travailler directement avec des agriculteurs qui abattent les arbres en sève descendante, à notre demande, et nous mettent le bois bord de route. C'est pour nous beaucoup plus simple



S. DROUINEAU



S. DROUINEAU

SUITE PAGE 10 ●●●

car ils nous proposent du bois en fonction de nos besoins. Le merisier, c'est très calme actuellement ! C'est pourtant un beau bois, mais les gens l'assimilent encore à la commode de leur grand-mère, sombre... Pour le châtaignier, il est de plus en plus difficile de trouver de beaux arbres. Et nous recherchons toujours du robinier pour lequel la demande est forte ! Là, nous sommes obligés d'aller jusqu'en Aquitaine. »

Faire planche de tout bois

Le réseau de clients s'est constitué progressivement dans un rayon de cinquante kilomètres autour de la scierie. « Nos clients sont des particuliers mais aussi les petites entreprises de charpente et de menuiserie. Les produits sont diversifiés en fonction des essences.

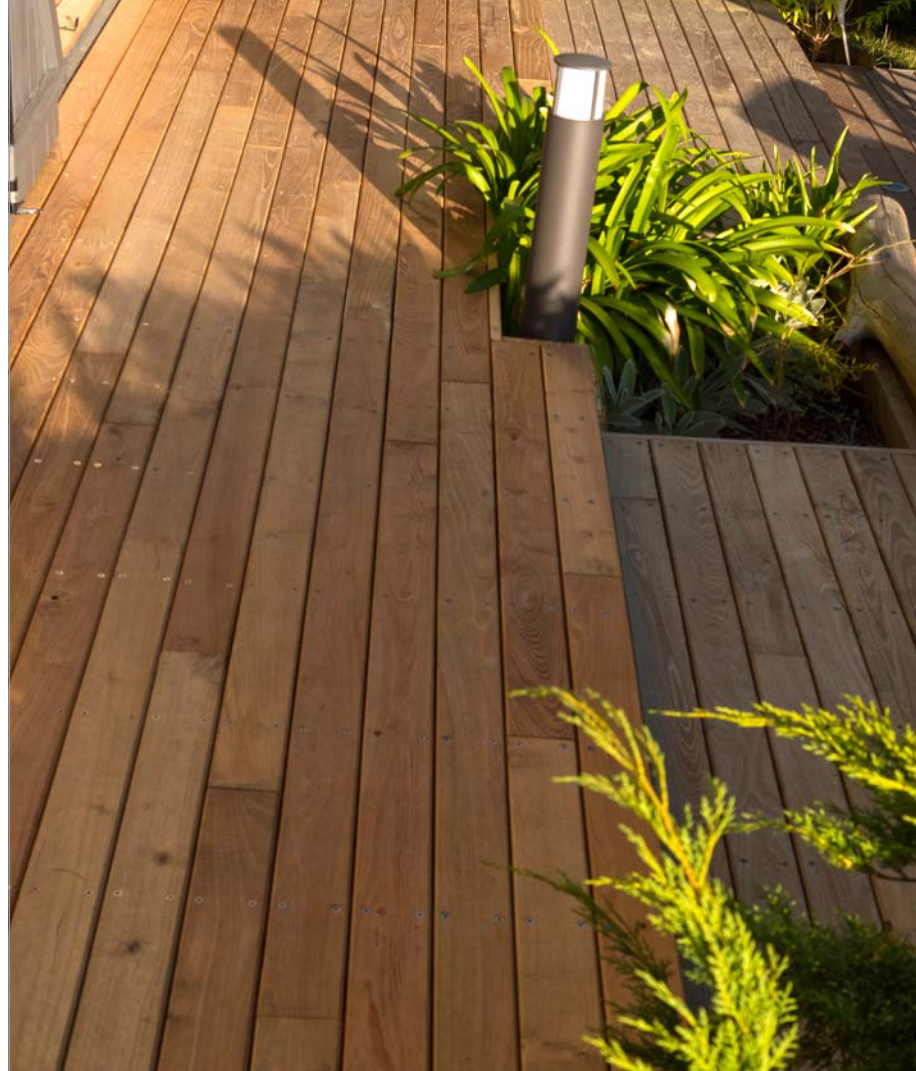
Le douglas est scié pour la charpente, le bardage extérieur, les volets, les balustrades... La qualité est très variable, ce sont les nœuds noirs qui peuvent poser problème. En terrasse, nous avons arrêté de l'utiliser car il s'écaille et forme des échardes qui peuvent être dangereuses. Pour les parquets, il est concurrencé par le pin maritime, moins cher.

Pour le chêne et le châtaignier, on nous demande de la charpente pour la rénovation mais aussi de plus en plus de bois de qualité, pour des meubles ou des huisseries. Le parquet est un produit que nous commercialisons bien. Nous fabriquons aussi de la volige apparente, pour les terrasses couvertes par exemple ou encore du dallage en bois debout pour une utilisation en extérieur.

Le frêne et le hêtre sont aussi appréciés pour les parquets, la menuiserie, les escaliers...

Le robinier est une essence pour laquelle la demande est croissante, que ce soit en parquets ou en lames de terrasse. »

Travailler avec d'autres ? « Nous tenons à notre indépendance. Nous



S. DROUINEAU

avons des collègues, des amis scieurs avec qui nous collaborons parfois et qui nous ont aussi donné de précieux conseils. Nous n'avons pas de réels concurrents dans le secteur, nous sommes plutôt complémentaires. Et puis plusieurs scieries sont en train de fermer. Le pire, c'est que ces scieries disparaissent par absence de repreneur, pas par manque de travail ! En ce qui nous concerne, c'est vrai qu'il est difficile d'être à la fois à la scie et à la vente. Nous n'avons pas encore trouvé un système qui nous permette d'assurer correctement les deux. »

Utiliser les feuillus locaux, malgré tous les défauts qu'on leur prête, est un signe positif que la famille Durand envoie aux propriétaires forestiers qui doutent parfois de l'opportunité de cultiver ces espèces. Les arbres qu'ils utilisent, issus d'une forêt « naturelle », se retrouvent ici transformés en escaliers, meubles, planchers, terrasses... Actuellement, ces arbres de qualité sont minoritaires. Mais

nous ne devons pas oublier qu'avec une sylviculture appropriée, grâce aux éclaircies et aux élagages, nous augmentons largement leur proportion dans les peuplements. Alors ne nous décourageons pas et continuons à travailler pour améliorer nos forêts.

PROPOS RECUEILLIS PAR DENIS MARAVAL ET PASCAL MATHIEU

- (1) Bois sciés hors standard répondant à une commande particulière.
- (2) Bois sciés qui ont été coupés à longueur et/ou usiné sur une ou plusieurs faces pour répondre à des exigences d'écart admissibles spécifiés par accord (on dit aussi « bois ébauché »).
- (3) Bois sciés de section rectangulaire ne présentant que des arêtes vives.

CONTACT

Parqueterie Durand Père et Fils
12380 MONTFRANC

Courriel :
parqueterie.durand@orange.fr

Tél : 05 65 98 02 68

● **En bref**

● **Déclaration
des chantiers forestiers**

La réglementation relative à la déclaration préalable de certains chantiers forestiers à l'inspection du travail a évolué depuis le début de l'année 2017⁽¹⁾.

Jusqu'au 31 décembre 2016, seuls les chantiers de coupes et d'abatage mobilisant plus de 500 m³ et les chantiers de travaux sylvicoles (boisement, reboisement ou autres) de plus de 4 hectares nécessitaient une déclaration préalable.

À compter du 1^{er} janvier 2017, s'il n'y a pas de changement de seuil pour les chantiers de travaux sylvicoles, le seuil de volume mobilisé relatif aux coupes de bois a été modifié. Les chantiers d'exploitation devront être déclarés à l'inspection du travail dès lors qu'ils dépassent :

- 100 mètres cubes lorsque l'abatage ou le façonnage y sont opérés en tout ou partie à l'aide

d'outils ou de machines à main (tronçonneuses par exemple),

- 500 mètres cubes lorsque l'abatage et le débardage y sont opérés à l'aide d'autres types de machines (exploitation entièrement mécanisée par abatteuse).

La déclaration comprend le nom, la dénomination sociale de l'entreprise, son adresse, la situation géographique exacte du chantier, la date du début et la date de fin prévisible des travaux, et le nombre de salariés qui seront occupés sur ce chantier. Cette déclaration doit être transmise à l'inspection du travail et également à la mairie de la (ou des) commune(s) sur le territoire de laquelle est situé le chantier.

CHRISTOPHE CHANTEPY
DDTM DU GARD

(1) Décret 2016-1512 du 8 novembre 2016.



Chantier réalisé à la tronçonneuse :
déclaration à partir de 100 m³

ELISE BUCHET

● **À lire**

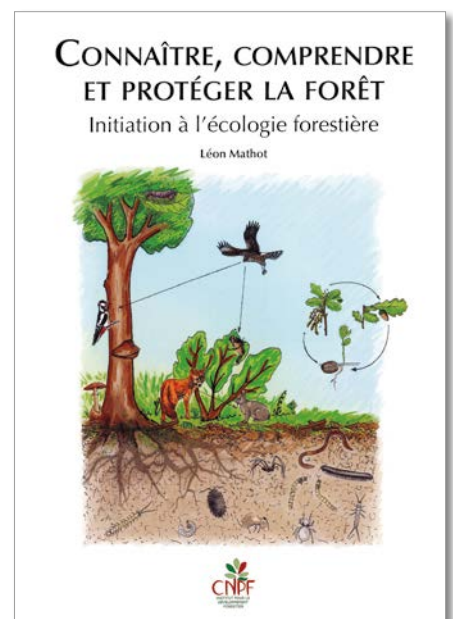
● **S'initier
à l'écologie forestière**

La forêt remplit de nombreuses fonctions essentielles, voire vitales, qui font d'elle le milieu naturel le plus précieux de notre planète. Elle fournit le bois nécessaire à la construction, au chauffage, à l'ameublement et à la fabrication du papier. Elle épure l'air et l'eau, stocke le carbone, héberge des espèces animales et végétales typiques, protège les sols contre l'érosion et joue un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique.

Pourtant, la forêt reste peu, voire mal connue. Fort de ce constat, Léon Mathot, conseiller auprès de l'Union Européenne en matière

d'éducation à l'environnement, consigne dans cet ouvrage les connaissances élémentaires sur la forêt : écologie, biologie, faune, flore, services écosystémiques, ennemis et menaces, gestion, pour en faire ressortir les liens et interactions qui unissent et relient les êtres vivants de cette communauté exceptionnelle.

CONNAÎTRE, COMPRENDRE ET PROTÉGER LA FORÊT. INITIATION A L'ÉCOLOGIE FORESTIÈRE ; Léon Mathot ; 2016 ; 178 pages illustrées de nombreux dessins au trait ; format 16 x 24 cm ; 19 € (+ 3 € de frais de port).



À COMMANDER À IDF-Diffusion ;
47 rue de Chaillot ; 75116 Paris ;
Courriel : idf-librairie@cnpf.fr
Commandes en ligne :
www.foretriveefrancaise.com

Calendrier des manifestations



ARIÈGE

28 avril
CAMARADE

*La gestion des plantations de résineux.
Journée animée par Alliance Forêts-Bois.*

13 mai
*Assemblée Générale du Groupement de
Développement Forestier Sylvestre.*

1^{er} juillet
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE
*Bois école : la gestion des sapins en basse
altitude.*

AUDE

21 avril
**FOURNES-CABARDÈS
ET VILLEMUSTAUSOU**
*Produire du bois d'œuvre pour le
transformer et l'utiliser.*

*Visite d'une forêt dans laquelle les
propriétaires exploitent le bois et l'utilisent ;
visite de la scierie Inard.*

12 mai
**SAINT-AMANS-VALTORET
(TARN)**

*Réfléchir à la gestion à venir de
peuplements résineux de 25 ans.*

AVEYRON

7 juillet
SAINT-SERNIN-SUR-RANCE
Boisement et reboisement.

GARD

21 avril
CÉVENNES OCCIDENTALES
*Le cèdre, une essence d'avenir.
Intérêt, écologie, comportement, gestion et
utilisation du bois.*

Mai
GARRIGUES
*Randonnons à la découverte des arbres
remarquables.*

9 juin
SAINT-JEAN DU GARD
*Le martéloscope : un outil d'initiation à
la sylviculture.
S'entraîner à marteler selon ses objectifs.*

GERS

21 avril
SAINTE-ARAILLES
*Matin : Assemblée Générale du Syndicat
des Propriétaires Forestiers du Gers.
Après-midi : Natura 2000 et gestion
forestière.*

Mai (1^{ère} quinzaine)
SECTEUR D'EAUZE
*Produire du chêne de qualité.
Visite de l'unité de placage Saint-Loubert à
Eauze.*

9 juin
MANCIET
*Matin : Assemblée Générale du CETEF de
Gascogne.
Après-midi : Le chêne rouge d'Amérique.*

HAUTE-GARONNE

Avril ou mai
**SECTEUR DE BOULOGNE-SUR-
GESSE, L'ISLE-EN-DODON**
Sylviculture des peuplements feuillus.

LOT

Printemps
BOURIANE
*La gestion irrégulière.
Journée organisée en collaboration avec le
CETEF Lotois.*

1^{er} juillet
NORD DU LOT
Comment vendre son bois.

LOZÈRE

28 avril
MENDE
*La ressource bois, source d'innovation.
Des usages d'hier à ceux de demain.*

19 mai
LE CHASTEL-NOUVEL (1/2 JOURNÉE)
*Gérer et valoriser le massif forestier du
Chastel-Nouvel.*

2 juin
MOISSAC-VALLÉE FRANÇAISE
*Reboiser ou améliorer ses peuplements
grâce aux aides du projet CEVAIGOUAL.*

PYRÉNÉES-ORIENTALES

28 avril
ALBÈRES
*Journée annuelle du liège.
Présentation du guide de sylviculture du
chêne-liège.*

TARN

21 avril
*Présentation de l'atlas pédoclimatique.
Organisée dans le cadre de l'Assemblée
Générale du CETEF Tarnais*

Mai ou juin
*Intensification de la sylviculture.
Avec l'appui de Jacques Ranger (INRA).*

TARN-ET-GARONNE

19 mai
VALLÉE DE GARONNE
*Peuplier : produire du bois de qualité.
Journée organisée en collaboration avec le
CETEF Garonnais.*

31 mai
BRUNIQUEL
*Forêt et biodiversité.
Journée organisée dans le cadre de la
semaine du développement durable.*



JACQUES GUINBERTEAU